

Conseil Municipal du 20 avril 2011

- 1° Affectation des résultats 2010**
- 2° Vote des taux des taxes locales.**
- 3° Travaux des espaces verts.**
- 4° Subventions aux associations.**
- 5° Attribution des lots : travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments scolaires.**
- 6° Emprunt – Travaux 2011.**
- 7° Vote du Budget primitif 2011.**
- 8° Rapport d'activité du SIANA.**
- 9° Bilan Déchetteries Communautaires 4^{ème} trimestre 2010.**
- 10° Divers.**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – Melle WEINACKER Angèle — M. SENSER Gérard
M. MONTALBANO Jean Pierre – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge –
M. MATZ Jean-Pierre – Mme TALAGA Joëlle – M. CLAMME André –
Melle PICQ Anne-Louise – Mme DE GOBBI Sarah.

Absents excusés : M. BIEGEL Fernand - M. PENNERAD Pascal

Procuration : M. BIEGEL Fernand a donné procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance, Madame THIEL Marie-Noëlle étant auxiliaire du secrétaire.

1° Affectation des résultats 2010.

Compte tenu des résultats du compte administratif 2010 le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 d'un montant de 311 522,10 € :

Section Investissement Recettes

Cpte 001 excédent antérieur reporté	82 453.06 €
Cpte 1068 excédent de fonctionnement	100 000.00 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté	129 069.04 €

TOTAL	311 522.10 €

2° Vote des taux des taxes locales.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 MI » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2011.

A savoir que la part de taxe d'habitation plus les frais de gestion de cette taxe perçue auparavant par le département est reportée sur le taux de taxe d'habitation de la commune.

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont rajoutés au taux de la taxe foncière non bâtie de la commune.

En matière de CFE, le taux affiché correspond au taux relais communal voté en 2010, augmenté du taux TP départemental 2009, du taux TP régional 2009 et du taux de cotisation de péréquation 2009.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de reconduire pour 2011 les taux appliqués en 2010 (décision prise lors du dernier conseil du 11 mars 2011) avec les modifications liées à la réforme de la taxe professionnelle à savoir :

	Avant réforme	Après réforme
➤ Taxe d'habitation	12.83%	19.62%
➤ Taxe foncière (bâti)	12.61%	12.61%
➤ Taxe foncière (non bâti)	32.84%	34.43%
➤ CFE (cotisation foncière des entreprises)	9.13%	17.88%

3° Travaux des espaces verts.

Devis : Esat le village : 4 755.51 € tonte et entretien sans les fournitures
Aide Folschviller : 6 336.00 € tonte et entretien sans les fournitures

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'Esat le village pour 2011.

4° Subventions aux associations

Associations	2011
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Altviller	270€
Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 11 pompiers x 38,70- €	425.70€
Association Notre Dame du Rosaire	270€
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270€
Conseil de Fabrique	270€
Chorale Récré à Sons	270€
ASSE Ecole d'Altviller 28 élèves x 9,-€	252€
ASSE Ecole de Lachambre 27 élèves x 9,-€	243€
Association des Parents d'Elèves	270€
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270€
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90€
USEP	138€
Association Prévention Routière	50€
Association des Cavaliers du Domaine de Romazières	270€

La commune ne versera pas de subvention à l'ASCA par contre elle prendra en charge le montant des travaux à savoir :

- 1 Placard avec fermeture 613.00 € H.T
- 1 porte accès sanitaire 113.00 € H.T

5° Attribution des lots : travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments scolaires.

N° Lot&Désignation	NOM DES ENTREPRISES ET MONTANTS HT						Entreprises Retenues
N°1 Isolation façade	Appel 8 968.00 HT	Perfect façades 9309.50 HT	Poinsignon 10 148.00 HT	Pro façade 10 806.50 HT	RFPB 9 269.85 HT	Ugur Deniz 8 005.50 HT	Ugur Deniz 8 005.50 HT
N°2 Plâtrerie Tranche ferme Tranche optionnelle	Bâti -Concept 5 439.60 HT 6 084.00 HT	Delta Construction 6 513.00 HT 8 175.00 HT	Jung Broguard 11 002.00 HT 12 639.00 HT	Kupeli 5 181.60 HT 8 136.00 HT	lauer 5 775.08 HT 6527.70 HT		Bâti -Concept 5 439.60 HT 6 084.00 HT
N°3 Brise Soleil	Evidence Bois 7 730.24 HT	OFB 9 392.00 HT	Rucho Sippel 20 849.60 HT				Evidence Bois 7 730.24 HT
N°4 Insufflation Ecole Logement	Bâti Concept 18 954.00 HT 4 880.00 HT	Kupeli 8 586.00 HT 2 690.00 HT	Lorrouate 7 346.70 HT 3 143.10 HT	Newal 13 948.20 HT 2 542.00 HT			Lorrouate 7 346.70 HT 3 143.10 HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution des lots 1-2-3-4 aux entreprises les mieux disantes.

Et autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés correspondants.

6° Emprunt – Travaux 2011.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'extension de la salle d'éveil et de jeux, il est opportun de recourir à un emprunt de 150 000.00€

Banque	Crédit Agricole	Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne	Dexia	Société Générale
Taux fixe (remboursement trimestrielle)	4.34%	4.25%	4.46%	4.72%	4.85%

Le Maire de la commune d'Altviller est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant 150 000, 00 Euros dont le remboursement s'effectuera en 15 ans. Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Taux réel d'intérêts pour l'emprunteur : 4.25% fixe

Le conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

7° Vote du budget primitif 2011

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2011, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 984 057,00 € se décomposant comme suit :

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	565 865,00 €	565 865,00 €
FONCTIONNEMENT	418 192,00 €	418 192,00 €
TOTAUX	984 057,00 €	984 057,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2011

8° Rapport d'activité du SIANA.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIANA 2010 est fait part au Conseil Municipal de la poursuite de l'étude ENS, de la réunion avec les agriculteurs du 07 avril 2010 en vue d'acquisition des terrains dans la zone du Marais d'ALTVILLER
Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité du SIANA 2010

9° Bilan Déchetteries Communautaires 4^{ème} trimestre 2010

Monsieur le Maire présente le bilan du 4^{ème} trimestre 2010 frais d'exploitation des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont ainsi que la déchetterie de Creutzwald. Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan du 4^{ème} trimestre 2010 comprenant les indicateurs techniques et financiers de la déchetterie communales. _

10°Divers.

- Match de football le 04 juin 2011 entre les conseillers municipaux des 7 communes de la communauté du Vahl à l'initiative de l'Abbé Piotr.
- Concert Sympho Nied, prévu le 10 septembre, organisé par le syndicat mixte à vocation touristique de la Nied (SMVT).
- Informations des courriers avec le Président de la CCPN.
- Ordures ménagères : Les Conseillers Municipaux n'acceptent pas la proposition de la CCPN concernant l'augmentation des montants de la redevance des O.M.
- Achat de support vélo (3 places à la mairie, 6 places à l'école)
- Luminaires pour Noël
- Remplacement porte de Garage du Logement Ecole
- Départ du locataire logement Ecole et demande de location de Mme Bernardy

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre la majorité des membres présents

ALTVILLER le 29 avril 2011

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques